

DIRECTIONS FOR USE: Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing.

Replace contaminated or spoiled bait immediately. Collect and dispose of all dead animals and unconsumed bait properly. To prevent reinfestation, eliminate food, water and harbourage as much as possible. If reinfestation occurs, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations as necessary.

USE LIMITATIONS – GENERAL: DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food.

IN AND AROUND BUILDINGS: RATS AND HOUSE MICE Areas of Use – Rats & Mice: Use Ground Force® Paraffinized Pellets Rodenticide for the control of Norway rats, Roof rats and House mice indoors and outdoors within 15 metres of residential, industrial, commercial, agricultural and public buildings.

Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas: For areas not directly related to food processing: Use only in non-food or non-feed area where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed. For areas where feed or food is processed, served, or stored: In meat and food processing plants (processing areas), use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents before reuse of the plant (processing areas include storage and service).

Selection of Treatment Areas: Place bait in locations where rats and mice travel and will most likely find and consume the bait. Placement along walls, in corners, by gnawed openings, in and around burrows, and in concealed locations where rats and mice feed is desirable. Maintain a steady supply of fresh bait. Remove any spoiled or contaminated bait promptly.

Application Directions - Rats & House Mice: For Norway Rats (*Rattus norvegicus*) and Roof Rats (*Rattus rattus*): Norway rats usually inhabit the ground floor of structures and burrow in the ground. They will range approximately 15 to 100 m from their nesting area seeking food and water. Roof rats, however, are excellent climbers and usually infest the upper stories of structures. Hence, special attention must be paid to this species ability to climb by placing baits in the roof rats activity area. For both species, eliminate as much of the naturally occurring food as possible and place 100 grams of bait at each station. Stations should be placed at intervals of 5-10 m within the treatment area. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 10 days, or until signs of rat activity cease.

For House Mice (*Mus musculus*): House mice are excellent climbers and will infest all floors in a structure. Mice will only range approximately 10 m from their nesting area seeking food. Eliminate as much of the naturally occurring food as possible and place 30 grams of bait at each station. Stations should be placed at intervals of 2-4 m within the treatment area. If a bait placement is not disturbed after several days, move the placement approximately 1 meter. Sixty (60) grams of bait per placement may be needed at points of very high mouse activity. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 15 days or until signs of house mouse activity cease.

USE LIMITATIONS – Rats & House Mice: Use indoors and outdoors within 15 meters of buildings. Bait MUST be placed either in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets, livestock or non-target wildlife. Bait applied outdoors and above-ground MUST be placed in bait stations. Rodenticide bait can be placed in tamper-resistant bait stations along the fence line of properties, outside of the 15-metre limit but within a 100 metres of buildings, if the station is securely fastened (e.g., nailed down) to the fence or the ground. Bait stations (tier 3) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations not accessible to pets or livestock must have the following characteristics: (1) be constructed of high-strength material (e.g., metal or injection moulded plastic) and resistant to destruction by children; (2) have an entrance designed so that children cannot reach the bait; (3) have an internal structure that prevents bait from being shaken loose; (4) have an access panel that fastens securely and locks (e.g., metal screw or padlock); and (5) bear the product name, active ingredient, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol. Bait stations (tier 2) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations accessible to pets or livestock must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 3 bait stations: (1) resistant to destruction by non-target animals; and (2) have an entrance designed so that non-target animals cannot reach the bait. Bait stations (tier 1) used outdoors, above-ground, in locations accessible to children, pets and non-target wildlife must have the following characteristic, in addition to those outlined above for tier 2 and 3 bait stations: (1) be resistant to destruction or weakening by elements of typical non-catastrophic weather (such as, snow, rain, extremes of temperature and humidity, direct sunshine, etc.).

OTHER OUTDOOR USES May be used for the control of Ground Squirrels in rangelands, crop and non-crop areas and for the control of Voles (*Microtus* spp.) in orchards, nurseries and ornamentals.

GROUND SQUIRRELS (Richardson, Columbian, Franklin's and Thirteen-lined) Areas of Use - Ground Squirrels:

For the control of Ground Squirrels in rangelands, crop and non-crop areas: Ground squirrels typically inhabit rangeland vegetation, seed crops and areas directly adjacent to crops. Even though ground squirrels are foraging animals, placement of baits directly into the burrows or the use of bait stations is desirable to reduce hazards to non target animals.

Application Directions - Ground Squirrels: Hand Baiting: Locate all the ground squirrel burrows in the area of treatment and place 7 to 14 grams of bait into each burrow. Re-visit the site within 48 hours and re-bait all burrows where bait has been consumed or removed. Do not re-bait burrows where the bait has been undisturbed. Remove and bury any squirrel carcasses which are present above ground. A third re-baiting visit may be necessary for complete control.

Bait Station Baiting: Determine the approximate population present by visual count over a two day period. In areas where the ground squirrel is present, establish protected bait stations or tamper resistant boxes with an entrance hole of 7.6 cm using 1 station for every 50 animals counted. Place 500 grams of bait into the stations and check daily. Bait stations should bear the product name, active ingredient, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol. Maintain an uninterrupted supply for 3 weeks or until all signs of feeding have stopped. In areas where ground squirrels have been known to inhabit, but are not currently present, preventative baiting in stations can be accomplished by placing stations containing 500 grams of bait every 30-60 m. Replace spoiled or moldy bait as necessary. Remove and bury any squirrel carcasses which are present above ground.

COMMERCIAL



Paraffinized Pellets Rodenticide

FOR INDOOR AND OUTDOOR USE
Kills House Mice, Norway and Roof Rats,
Ground Squirrels and Voles

GUARANTEE: Chlorophacinone.....0.005%
REGISTRATION NO. 20239 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
READ THE LABEL BEFORE USING

WARNING - CONTAINS THE ALLERGENS
PEANUTS AND WHEAT

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

LIPHATECH®

Liphatech, Inc.
3600 W. Elm Street
Milwaukee, WI 53209 USA
(800) 351-1476

USE LIMITATIONS – Ground Squirrels: Bait placed outdoors, above-ground in residential areas, public areas, or any other sites that are or will be open to the public (for example, Pick-Your-Own sites), or in locations accessible to pets or livestock, MUST be placed in tier 1 bait stations. The bait stations used in these sites MUST meet the characteristics described under USE LIMITATIONS – Rats & House Mice.

VOLES (*Microtus* spp.) Areas of Use - Voles: For the control of voles in orchards, nursery stock and ornamentals. Voles travel in well defined surface trails or may make a shallow burrow and travel within the burrow system. Bait is to be broadcast or scattered in areas inhabited by voles. DO NOT place the bait in heaps or piles.

Application Directions - Voles: Bearing Orchards: Broadcast (mechanical or hand) at a rate of 12.5 kg per hectare. Do not apply until all fruit is harvested and all harvestable fruit is recovered. Bait before snowfall. Do not bait later than March 31. A second application can be made 20 - 60 days after the first application, but do not apply more than a total of 25 kg per hectare per application season (late fall until March 31). Where possible, recover and bury vole carcasses. **Non-Bearing Orchards, Nursery Stock and Ornamentals:** Broadcast (mechanical or hand) at a rate of 12.5 kg per hectare. Bait before snowfall. A second application can be made 20 - 60 days after the first application. Where possible, recover and bury vole carcasses.

USE LIMITATIONS – Voles: DO NOT use in sites that are or will be open to the public (for example, Pick-Your-Own sites). DO NOT use in locations accessible to pets or livestock.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK. May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. Chemical resistant gloves must be worn when handling this product and when disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and hot water before reuse. KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS.

All handlers must wear long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks, and chemical resistant gloves. In addition, persons loading pellets or bait into mechanical ground equipment, or persons loading/applying with hand-pushed or hand-held equipment, must wear a NIOSH approved dust/mist filtering respirator and protective eyewear. This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams and ponds.

FIRST AID INSTRUCTIONS: If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

For all cases of human ingestion, immediately notify a physician or poison control centre. If pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Vitamin K₁ in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (P.T.) will determine appropriate therapy. Monitoring P.T. will indicate the necessity of repeated treatments.

STORAGE AND DISPOSAL: Store in a cool, dry place away from other chemicals and food or feed. Store product not in use, in original container, in a secure location inaccessible to children and non-target animals. Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal. Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

RODENT DISPOSAL: Dispose of dead rodents in garbage or by burying.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product. (122012)

2012-12-20

2011-1950

Ground Force Granulés à la paraffine raticide

POUR USAGE À L'INTÉRIEUR ET EN PLEIN AIR

Tue les souris communes, les rats surmulots et les rats noirs, les spermophiles
et les campagnols

COMMERCIAL

GARANTIE: CHLOROPHACINONE..... 0,005%

No D'ENREGISTREMENT 20239 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
AVERTISSEMENT, CONTIENT LES ALLERGÈNES ARACHIDE ET BLÉ

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

Liphatech Inc.
3600 W. Elm Street
Milwaukee, WI
53209 U.S.A.
(414) 351-1476

Contenu net: 10 kg

MODE D'EMPLOI:

Lorsqu'une partie du produit pénètre sous les vêtements, l'utilisateur doit les retirer immédiatement. Il doit aussi se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Recueillir et éliminer comme il le faut les animaux morts et les appâts non consommés. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs peuvent rester. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. Lorsqu'il y a une source continue d'infestation, il sera bon d'établir au besoin des postes d'appât permanents et les approvisionner au besoin.

RESTRICTIONS D'UTILISATION – Le Général:

NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR DES BÂTIMENTS ÉNUMÉRÉS:

RATS ET SOURIS

Zones d'utilisation - Rats et Souris:

Utiliser les granulés à la paraffine raticide Ground Force (MD) pour le contrôle des surmulots, des rats noirs et des souris communes à l'intérieur et à l'extérieur dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et publics.

Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments: Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire: Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

Sélection des zones de traitement : Placer l'appât dans les emplacements où les rats et les souris se déplacent et risquent le plus de trouver et de consommer l'appât. Placer l'appât le long des murs, dans les coins, à proximité des ouvertures rongées, dans les terriers et autour de ceux-ci, et dans les emplacements dissimulés où les rats et les souris risquent le plus de chercher de la nourriture. Maintenir un approvisionnement continu d'appât frais. Retirer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

Mode d'application - Rats et Souris:

Pour les surmulots (*Rattus norvegicus*) et les rats noirs (*Rattus rattus*): Les surmulots restent généralement au rez-de-chaussée des structures et font des terriers dans le sol. Ils peuvent se déplacer environ de 15 à 100 m à partir de leur nid pour chercher de la nourriture et de l'eau. Les rats noirs, toutefois, sont d'excellents grimpeurs et infestent généralement les étages supérieurs des structures. C'est pourquoi l'on doit porter une attention toute spéciale à la capacité d'escalade de ces espèces en plaçant les appâts dans la zone d'activité des rats noirs. Pour les deux espèces, éliminer le plus possible les aliments naturels et placer 100 grammes d'appât à chaque poste. Les postes devraient être placés à des intervalles de 5 à 10 m à l'intérieur de la zone de traitement. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activités des rats cessent.

Pour les souris communes (*Mus musculus*): Les souris communes sont d'excellentes grimpeuses et elles infesteront tous les étages d'une structure. Les souris se déplacent seulement 10 m environ à partir de leur nid pour rechercher de la nourriture. Éliminer autant que possible les aliments naturels et placer 30 grammes d'appât à chaque poste. Les postes devraient être placés à des intervalles de 2 à 4 m à l'intérieur de la zone de traitement. Si un emplacement d'appât n'est pas dérangé au bout de plusieurs jours, déplacer l'appât d'un mètre environ. Soixante (60) grammes d'appât par emplacement peuvent être nécessaires dans les endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activités des souris communes cessent complètement.

RESTRICTIONS D'UTILISATION - Rats et Souris:

Utiliser à l'intérieur et à l'extérieur dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments. L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblées. Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être placés dans des points d'appât. Les appâts rodenticides dans des points d'appât inviolables peuvent être placés à l'extérieur d'un périmètre de 15 mètres, mais à l'intérieur d'un périmètre de 100 mètres, le long de clôtures entourant les propriétés, à la condition que les points d'appât soient solidement fixés à la clôture ou au sol (cloués).

Le point d'appât (niveau 3) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât (niveau 2) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

Le point d'appât (niveau 1) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3 : 1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

D'AUTRES UTILISATIONS EN PLEIN AIR:

Peut être utilisé pour le contrôle des spermophiles dans les terres de pâturage, les terres avec récolte et sans récolte et pour le contrôle des campagnols (*Microtus* spp.) dans les vergers, les pépinières et les terrains de plantes ornementales.

SPERMOPHILES (Spermophile de Richardson, Spermophile du Columbia, Spermophile de Franklin et Spermophile rayé)

Zones d'utilisation - Spermophiles: Pour le contrôle des spermophiles dans les terres de pâturage, les terres avec récolte et sans récolte. Les spermophiles habitent surtout dans la végétation du pâturage, dans les cultures semées et dans les endroits directement adjacents aux cultures. Même si les spermophiles sont des animaux qui fouillent beaucoup pour se nourrir, il est important de placer les appâts directement dans les terriers ou d'utiliser des postes d'appâts de façon à réduire les risques d'atteindre les animaux non nuisibles.

Mode d'application - Spermophiles:

Appâtage à la main: Trouver tous les terriers des spermophiles dans la zone de traitement et placer 7 à 14 grammes d'appât dans chaque terrier. Revisiter le site au bout de 48 heures et réappâter tous les terriers si l'appât a été consommé ou enlevé. Ne pas appâter à nouveau les terriers dans lesquels l'appât n'a pas été dérangé. Retirer et enterrer toutes les carcasses de spermophiles qui se trouvent au-dessus du sol. Une troisième application peut être nécessaire pour réaliser le contrôle.

Application des appâts avec poste d'appât: Déterminer la population approximative par un comptage visuel sur une période de deux jours. Dans les endroits où les spermophiles sont présents, établir des postes d'appât protégés ou des boîtes résistant au vandalisme avec des trous d'entrée de 7,6 cm en utilisant 1 poste pour chaque 50 animaux comptés. Placer 500 grammes d'appât dans les postes et les vérifier chaque jour. Les points d'appât doivent afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés. Maintenir un approvisionnement ininterrompu pendant 3 semaines ou jusqu'à ce que tous les signes d'alimentation soient arrêtés. Dans les endroits où l'on sait que des spermophiles habitent, mais là où ils ne sont pas actuellement présents, une application préventive peut être réalisée en plaçant des postes d'appâtage contenant 500 grammes d'appât tous les 30 à 60 m. Remplacer au besoin les appâts gâtés ou pourris. Retirer et enterrer toutes les carcasses de spermophiles qui peuvent se trouver au-dessus du sol.

RESTRICTIONS D'UTILISATION - Spermophiles:

Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol dans les régions résidentielles, les régions publiques, ou autres sites qui sont ou seront ouverts au public (par exemple, les sites "choisissez votre propre site"), ou dans les endroits accessibles aux animaux de compagnie ou au bétail, DOIVENT être considérés comme des points d'appât niveau 1. Les stations d'appât utilisées dans ces sites DOIVENT rencontrer les caractéristiques décrites sous la section RESTRICTIONS D'UTILISATION – À l'intérieur et Autour des Bâtiments - Rats et Souris.

CAMPAGNOLS (*Microtus spp.*)

Zones d'utilisation - Campagnols: Pour le contrôle des campagnols dans les vergers, les pépinières et les terrains de plantes ornementales. Les campagnols se déplacent selon des pistes bien définies en surface ou creusent un terrier peu profond et se déplacent à l'intérieur de leur système de terrier. L'appât doit être semé à la volée ou étalé dans les endroits habités par les campagnols. NE PAS placer les appâts en tas ou en piles.

Mode d'application - Campagnols:

Vergers avec fruits: Semer (mécaniquement ou à la main) à un taux de 12,5 kg par hectare. Ne pas appliquer tant que tous les fruits n'ont pas été récoltés et que tous les fruits récoltables n'ont pas été récupérés. Appâter avant les chutes de neige. Ne pas appâter après le 31 mars. Une seconde application peut être faite 20 à 60 jours plus tard après la première application, mais ne pas appliquer plus d'un total de 25 kg par hectare par saison d'application (fin d'automne jusqu'au 31 mars). Dans la mesure du possible, recouvrir ou enterrer les carcasses des campagnols.

Vergers sans fruits, pépinières et terrains de plantes ornementales: Semer (mécaniquement ou à la main) un taux de 12,5 kg par hectare. Placer les appâts avant les chutes de neige. Une

seconde application peut être faite de 20 à 60 jours après la première application. Dans la mesure du possible, recouvrir ou enterrer les carcasses des campagnols.

RESTRICTIONS D'UTILISATION -- Campagnols:

N'UTILISER PAS dans les sites qui sont ou seront ouverts au public (par exemple, les sites "choisissez votre propre site"). N'UTILISER PAS dans les endroits accessibles aux animaux de compagnie ou au bétail.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau.. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains énergiquement à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou avant d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, au savon et à l'eau chaude, avant de porter les vêtements de nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

Tous ceux qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, ceux qui chargent des pastilles ou des appâts dans de l'équipement d'application au sol de ce produit et ceux qui chargent et appliquent ou poussent ces produits au moyen d'équipement tenu à la main ou poussé à la main doivent aussi porter un masque approuvé par le NIOSH contre la poussière et les brouillards ainsi que des lunettes de protection.

Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux de la faune. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion; Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tout cas d'ingestion par des êtres humains Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

La vitamine K₁, par injection, intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ainsi que des autres produits chimiques. Ranger la quantité de produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas réutiliser le contenant vide. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Se conformer aux directives provinciales pour tout nettoyage stipulé du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS:

Éliminer les rongeurs morts en les mettant à la poubelle ou en les enterrant.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.